



Mal être au travail, à qui s'adresser ?

Par Iridal

Bonsoir,

Je suis embêtée, pour être concise, je suis victime et témoin de pratiques managériales provoquant un mal-être important dans mon entreprise.

Pour des raisons de "magouilles" nous n'avons plus de CSE, pas de syndicat présent dans l'entreprise, alors à qui s'adresser pour témoigner de cet état ? Et surtout tenter de trouver des solutions !

Plusieurs personnes sont déjà allées à la DRH sans que rien ne change. J'ai moi-même essayé d'alerter la direction qui a minimisé mes propos et m'a fait passer pour une "sensible".

Merci par avance pour vos conseils

Par Henriri

Hello !

A titre personnel vous pouvez évoquer ces problèmes auprès du médecin du travail qui couvre votre entreprise. Si plusieurs salariés évoquent ce contexte managérial il interviendra peut-être auprès de la direction...

Du côté de l'absence de CSE pour cause de "magouilles" c'est plutôt l'inspection du travail qu'il faut solliciter.

Mais aucune garantie de réussite de ces alertes...

A+

Par kang74

Bonjour

Je rajouterai que si votre état de santé se détériore, il faut en parler à votre médecin traitant .

Par Iridal

Je vous remercie pour vos réponses.

Je vais donc faire des courriers à l'inspecteur du travail et la médecine du travail pour exprimer mon ressenti. Est ce que mon employeur peut s'en servir contre moi à titre officiel ? Officieusement je me doute bien que oui.

Par kang74

Je vous conseille , au préalable, d'informer officiellement de vos difficultés, par écrit .

Ensuite vous contactez médecine du travail et inspection du travail .

Par Iridal

D'accord, merci pour vos conseils.